



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 5 octobre 2026

DELIBERATION N°121/2026

8 ET 12 RUE ANTOINE CHATEL - RACHAT A RENNES METROPOLE

L'an deux Mil vingt-six, le 5 octobre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h35

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 25

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 4

Absent(e)s : 0

Votants : 29

Présent.e.s (25) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, M. TONNELIER Jean-Yves, M. BOLZER Théo, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric (arrivé à 18h45), Mme LE MOINE Nathalie, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROLLAND Sébastien, Mme POULAIN Florence, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick, M. ALLAIN Jérôme.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (4) :

Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à Mme RUBAUD Karine

M. DANGÉ Roger donne pouvoir à Mme HÉLIN Alexane

M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

M. BENTZ Nathalie donne pouvoir à M. BONNET Catherine

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : M. BOLZER Théo

La séance est levée à 20h14

N°121/2026 (3.1) : 8 et 12 rue Antoine Chatel - Rachat à Rennes Métropole**Rapporteur : M. Tonnelier**

Le 17 juin 2016, Rennes Métropole a acquis à la demande de la commune le bien situé au 8 rue Antoine Chatel pour un montant de 122 400 €. Cette acquisition a été réalisée dans le cadre de la politique de maîtrise foncière portée par la ville en vue de mener à bien une opération de renouvellement urbain au sud de la rue Antoine Chatel.

En vertu de l'avenant 1 à la convention de mise en réserve signée le 7 juillet 2016, le portage foncier de cette propriété par Rennes Métropole s'achève le 30 juin 2026 sans possibilité de prolongement.

La saisine des domaines en cas d'acquisition est obligatoire dès lors que le rachat du bien s'inscrit dans le cadre d'un projet d'ensemble dont la valeur des biens est supérieure à 180 000 €, ce qui est le cas concernant l'opération du secteur sud Antoine Chatel. À titre informatif, par un avis en date du 7 juillet 2026, le service des domaines a estimé à 180 000 € la valeur vénale de ce bien.

Le montant du rachat s'élève à 130 090,04 €, somme qui comprend le montant d'achat par Rennes Métropole (122 400 €) et les frais de notaire supportés par Rennes Métropole au moment de l'acquisition (7 690,04 €).

L'écart entre l'estimation des domaines et le montant du rachat résulte des règles du programme d'action foncière qui prévoient que le montant du rachat correspond au montant de l'acquisition initiale auquel sont ajoutés les frais de notaire supportés lors de ce premier achat et éventuellement le montant des travaux réalisés. Ce montant de rachat est ainsi décorrélé de l'évolution des prix de l'immobilier.

- **12 rue Antoine Chatel**

Le 14 novembre 2011, Rennes Métropole a acquis à la demande de la commune le bien situé au 12 rue Antoine Chatel pour un montant de 200 000 € pour le même objet que le 8 rue Antoine Chatel.

À titre informatif, par un avis en date du 2 juillet 2026, le service des domaines a estimé la valeur vénale de ce bien à 200 000 €.

En vertu de l'avenant n°1 à la convention de mise en réserve du 13 mars 2012, le portage foncier s'achève le 30 novembre 2026 sans possibilité de prolongement.

Le montant du rachat s'élève à 210 733,56 € (montant d'achat + frais de notaire supportés par Rennes Métropole).

Ces deux rachats représentent une somme totale de 340 823,60 € hors frais de notaire. Les frais de notaire seront supportés par la commune.

Ceci exposé,

Vu l'avenant n°1 du 08/04/2021 à la convention de mise en réserve signée le 7 juillet 2016 **(annexe 13)** ;

Vu l'avenant n°1 du 15/02/2023 à la convention de mise en réserve du 13 mars 2012 **(annexe 14)** ;

Vu l'avis des domaines du 07/07/2026 relatif au 8 rue Antoine Chatel **(annexe 15)** ;

Vu l'avis des domaines du 02/07/2026 relatif au 12 rue Antoine Chatel **(annexe 16)** ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace réunie le 9 septembre 2026.

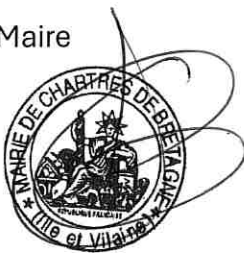
Considérant le projet de renouvellement urbain au sud de la rue Antoine Chatel ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M. Le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens situés au 8 et 12 rue Antoine Chatel pour un montant de 340 823,60€ hors frais de notaire et tous documents afférents.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Théo BOLZER

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20261005-DEL121_2026-DE